



AFFICHÉ LE

17 JUL. 2023

Le Maire de la Commune
de PLOUBEZRE

ARRETE DU MAIRE

N° 23T69

Portant autorisation de voirie
Rue Yann Ar Gwen
du 17/07/23 au 28/07/2023

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 25 ;
VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 approuvant la huitième partie du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;

Considérant la demande des services techniques de la commune de Ploubezre, domiciliés à l'adresse suivante : rue Paul Salaün à Ploubezre (22300), pour des travaux de réparation de réseaux téléphoniques rue Yann Ar Gwen ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers lors du chantier ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 – du 17/07/23 au 28/07/23 de 8h à 18h, la circulation et le stationnement des véhicules rue Yann Ar Gwen est soumise aux prescriptions suivantes :

- Le stationnement de toutes catégories de véhicules sera interdit de 8 heures à 18 heures à hauteur de la zone de chantier ;
- L'accès aux riverains sera autorisé, sous réserve de la compatibilité de cet accès avec la sécurité.
- Les services techniques de Ploubezre seront en charge de sécuriser la circulation durant les travaux,

ARTICLE 2 - la signalisation réglementaire matérialisant l'article 1 sera mise en place par les services techniques de la commune de Ploubezre durant l'intervention ; Par ailleurs, l'ensemble de la voirie sera remis en bon état à l'issue du chantier par le demandeur.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes - 3 Contour de la motte - CS 44416 - 35044 Rennes cedex dans un délais de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 – Une Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant des sapeurs pompiers de Lannion ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Les Services techniques de Ploubezre.

Fait à Ploubezre Le 17 juillet 2023

Le Maire,

Brigitte GOURHANT

